



Interpellée pour des actes de cyber-prostitution, Christelle Atangana alias Cynthia Fiangan avait finalement été écrouée à la prison centrale de Kondengui. La jeune fille était de nouveau au Tribunal de Première Instance de Yaoundé ce mercredi dans le cadre de son procès. Cette fois-ci, l'audience était consacrée aux plaidoiries et réquisitions. Notre confrère Polycarpe xavier Atangana Eteme a fait le point :

Cette fois-ci, l'audience était consacrée aux plaidoiries et réquisitions. À sa prise de parole qui a duré une vingtaine de minutes pour fortes réquisitions de Madame le Procureur de la République Mairo Épouse Menga qui requiert une peine d'emprisonnement lourde qui se trouve dans l'article 51 du Code pénal après avoir rappelé à la prévue que :« Biloa, je m'adresse à toi. Tu n'es qu'une gamine. Tu n'as encore rien compris de la vie...la femme est l'espoir, la vie. Tu as perdu cette dignité. Tu as publié ton corps. Tu as besoin d'un suivi psychologique. C'est regrettable que tu aies opté pour l'argent au lieu d'aller à l'école pour te perfectionner à la haute couture. C'est regrettable ! Tu dois être condamné avec dernière énergie pour servir d'exemple...» S'en est suivie la plaidoirie par son Conseil de Défense qui , selon lui :« Nous sommes tous d'accord en tant que parents que l'attitude de cette jeune fille ne fait pas honneur à quiconque. Nous condamnons ces actes. Mais madame la Présidente , ce n'est pas pour autant qu'on doit jeter l'enfant avec l'eau du bain... Il faut la renvoyer chez elle... », a soutenu Me Djemeni Yannick Wilfried, l'avocat de la mise en cause. Trois heures et demi , c'est le temps qu'ont durées les réquisitions et la plaidoirie dans une salle bondée de monde. La Présidente

du TPI MPOULE ENONGUE Carine Myriam dans cette situation embarrassante(Condamnation et acquittement) après avoir écouté attentivement tous les partis rentre dès aujourd'hui dans le secret de la délibération et prononcera son verdict le 19 Octobre 2022.
